CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E154672** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2026**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2012

Raison sociale : CHARPENTE DE LA BELLE ETOILE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/10/2025

Capital : 50 000

100 CHEMIN DE LA DERT
73200 ALBERTVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : 539 282 962 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 16305

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F58138W1244000 001/ 530295/33

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F58138W1244000 001/ 530295/33

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 79 37 73 75 **Fax :**

Portable : 0619630330

Responsabilité légale :
GROUPE GIACOLETTO (933 297 673) / GIACOLETTO ANTARIC PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.charpente-belle-etoile.com

E-mail : charpente.belle.etoile@gmail.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 548 980 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3181 PROB	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	17	26/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 15:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.